

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 104 (1959)
Heft: 3

Artikel: Importance stratégique de la Suisse des origines à l'ère atomique
[suite]
Autor: Léderrey, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342925>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tiellement en force pour créer de véritables centres de gravité à l'endroit et au moment qu'il aura choisis

En examinant aujourd'hui l'aviation d'appui sous l'angle de la souplesse d'emploi, nous sommes forcément restés dans le domaine des principes généraux. L'application pratique de ces principes va nous amener prochainement à voir quelques-unes des conditions qui doivent être assurées si l'on veut conférer à une force aérienne tactique moderne un rendement suffisant.

Colonel P. HENCHOZ

Importance stratégique de la Suisse des origines à l'ère atomique¹

CONCLUSIONS

L'histoire ne se renouvelle pas. Ceux qui l'ont écrite de leur sang ne sauraient cependant être oubliés.

Les hommes auxquels la Suisse doit sa naissance n'ont compté que sur eux-mêmes pour assurer son *indépendance*. Pénétrés de la valeur de cet enjeu, ils ne s'en laissèrent imposer ni par la supériorité numérique, ni par le meilleur armement de leurs adversaires.

Leurs descendants, aveuglés par des intérêts particuliers, méconnurent l'importance stratégique du territoire commun qu'ils laissèrent sans défense. Ils payèrent cher cette leçon qu'*un pays neutre, mais désarmé, est un appât*.

Peu à peu, avec le développement d'un sentiment national, notre peuple s'est souvenu que l'*indépendance* dut être conquise à force de bravoure et que, pour mériter cet héritage, il fallait

¹ Suite et fin des articles parus dans les numéros de novembre, décembre 1958, de janvier et février 1959 de la *Revue Militaire Suisse*.

être prêt, sans cesse, à le défendre. Preuves en sont les lourdes charges qu'il s'est imposées à l'effet de forger l'instrument qui lui a épargné la guerre : l'armée.

Les *missions* de cette armée n'ont pas varié.

Dans son rapport du 17 janvier 1947, adressé à l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral les réaffirme comme suit :

« Protéger la frontière contre toute violation (sûreté-frontière) ;

» S'opposer à toute utilisation de notre territoire et de notre espace aérien pour des actions de guerre (protection de la neutralité) ;

» Interdire toute conquête du territoire (maintien de l'indépendance). »

Le Conseil fédéral envisage ensuite *les éventualités dans lesquelles notre pays pourrait être menacé* :

1. « Troubles dans les pays voisins, débordant sur notre territoire ;

2. » Franchissement de notre frontière par de forts détachements aux prises avec leur ennemi dans une région voisine et refoulés dans notre direction ;

3. » Utilisation de notre territoire comme voie de passage pour tourner le front adverse ;

4. » Occupation d'une partie du pays pour rétablir le contact avec des formations séparées par l'ennemi ou pour établir la liaison entre troupes alliées ;

5. » Attaque directe du territoire national pour le subjuguier.»

Cet examen conduit le Conseil fédéral à exposer « sur quelles conceptions il compte fonder la *revision de notre organisation militaire*. » Un premier pas fut fait dans ce sens en 1951, mais les progrès sensationnels réalisés dès lors par la technique sont venus compliquer singulièrement cette entreprise.

Un coup d'œil sur la *situation présente* permet de s'en rendre compte. Deux puissances forment le centre de coalitions opposées : l'une, les E.-U. A. groupe autour d'elle, dans le bloc de

l'Ouest, les pays de l'OTAN, l'autre, l'U.R.S.S., rassemble, dans le bloc de l'Est, les satellites. Elles se livrent à une course aux armements qui leur a permis de supprimer toute limite à la portée et à la puissance des armes, d'améliorer au plus haut degré leur *pouvoir destructif* (par l'introduction de l'arme atomique et de fusées), leur *puissance aérienne* (par le développement des appareils de bombardement, de combat, d'exploration, de transport, ainsi que du radar) et la *motorisation de leurs forces terrestres* (par le moyen de véhicules blindés tous terrains, dont les chars).

Entre ces deux blocs, la Suisse est une enclave de l'OTAN, ouverte sur l'Autriche neutre comme elle mais au contact de satellites. Depuis que des flottes aériennes peuvent, en quelques heures, transporter des troupes sur des objectifs que des forces terrestres étrangères mettraient des jours, voire des semaines, à atteindre à travers notre territoire, celui-ci a perdu de son importance stratégique. Sans pouvoir écarter complètement cette troisième éventualité, elle ne se présenterait vraisemblablement (comme du reste les 4^e et 5^e), qu'au cour d'une *nouvelle conflagration mondiale* dans laquelle — les 1^{re} et 2^e ne donnant lieu qu'à des mesures de police — tôt ou tard nous serions entraînés.

Celle-ci serait une *guerre atomique* dont les effets catastrophiques s'étendraient non seulement à l'armée, mais, *fait nouveau*, à l'ensemble de la population. Contre ce fléau n'existe, à l'heure actuelle, que la parade bien imparfaite des *abris*. Aussi s'efforce-t-on de le prévenir par la menace de *représailles*.

La Suisse doit-elle recourir à ce moyen ? Sa neutralité la confine dans l'attente des événements, lesquels, dans le pire mais aussi le plus probable des cas, se dérouleront *simultanément* par le ciel (troupes aéroportées et parachutées) et par le sol. Nous sachant dépourvus d'armes nucléaires capables d'agir sur plusieurs centaines de kilomètres *au-delà de nos frontières*, un agresseur éventuel aurait l'avantage de concentrer *impunément* de puissants moyens sur les points et au moment librement choisis par lui pour percer notre frontière

et, à travers ces brèches, lancer ses divisions blindées et motorisées.

Ce procédé lui assurerait le succès avec un minimum de pertes. Il serait naïf et néfaste de croire que, influencé par notre exemple, il y renoncerait, comme aussi à dévaster notre pays en recourant à des moyens nucléaires, alors que ses efforts tendent ostensiblement à les développer au maximum.

Un cas, pourtant fort vraisemblable, n'a pas été prévu par le Conseil fédéral, celui où nous serions rejetés par l'agresseur dans la *coalition* des défenseurs de l'Europe occidentale. A défaut d'une prise de contact que la neutralité nous interdit, le meilleur rôle que nous puissions jouer dans cette éventualité ne serait-il pas celui de *défenseur des Alpes centrales* ? Ce serait aussi le seul, car si nous parvenons à organiser et à entraîner l'armée en vue de défendre notre territoire — avec l'appui aérien que les Alliés auraient intérêt à nous donner — nous n'entrevoions pas la possibilité de la rendre apte à opérer hors de celui-ci.

En ce qui concerne *l'attaque par les airs*, remarquons que les pays de l'OTAN, grâce à la longue portée de leur radar, à leurs rampes de lancement de fusées atomiques, à leur formidable aviation d'interception et finalement à l'espace dont ils disposent pour disséminer leurs centres vitaux, y sont beaucoup moins exposés que nous, auxquels ces *moyens de parade font défaut*.

Vu son étroitesse et son manque de profondeur, notre territoire fait figure de *zone frontière* et, circonstance aggravante, d'une zone frontière englobant tous les centres vitaux du pays. Dans ces conditions, il n'est pas difficile d'imaginer à quels graves dangers nous exposerait l'atterrissage de *forces aéroportées et parachutées* — des troupes d'élite — sur ces objectifs, voire dans le dos des défenseurs de la frontière.

Des troupes territoriales seraient incapables, à elles seules, d'intervenir au moment où les divisions aéroportées sont le plus vulnérables, soit lorsqu'elles opèrent leur regroupement. Comment les renforcer ? Etant donné qu'une attaque aérienne

de ce genre serait introduite et protégée par des escadrilles chargées de s'assurer la maîtrise du ciel et de paralyser l'entrée en jeu de troupes terrestres, celles-ci devraient être tirées de l'élite et disponibles à proximité des objectifs considérés comme vitaux. La tâche primordiale des brigades légères transformées en unités blindées et motorisées consistant à contre-attaquer les chars ayant percé la frontière, on peut se demander si elles seraient en mesure d'intervenir à temps et avec succès à l'intérieur du pays.

A ce propos, nous commettrions une erreur en voulant imiter le SHAPE (organe militaire de l'OTAN). Si celui-ci, vu la pénurie d'effectifs pour garnir le front Suisse-Mer du Nord, envisage de recourir à une *défense mobile* c'est que pour appuyer ce procédé il dispose des puissants moyens mentionnés plus haut et dont, il y a lieu de le rappeler, *nous sommes dépourvus*.

Grâce au *pouvoir de dissuasion* (deterrent) de ses moyens nucléaires, le SHAPE n'a pas été inquiété. Il en sera vraisemblablement de même tant que l'équilibre entre les deux blocs n'aura pas été rompu. Seul, semble-t-il, un retour à l'isolationnisme américain mettrait l'*Europe occidentale* en danger.

Quoi qu'il en soit, la course aux armements se poursuit. Si elle doit aboutir à la guerre, il importe d'examiner la forme que celle-ci pourrait revêtir et le *rôle que notre armée* serait vraisemblablement appelée à y jouer.

Soulignons d'emblée que les progrès « hallucinants » réalisés depuis 1945 par la technique exigent une *révision complète des concepts stratégiques et opérationnels hérités du passé*.

En ce qui concerne *la défense*, elle comprend toujours deux phases, l'une *statique*, marquée par *le feu* qui immobilise l'assaillant, l'autre *active* qui l'anéantit par *le mouvement* (contre-assauts, contre-attaques et poursuite).

Ce qui est *nouveau*, ce sont les *restrictions apportées aux déplacements de longues colonnes ainsi qu'aux grands rassemblements de troupes* — et cela *sur l'ensemble du territoire*. Dues à l'augmentation sans limite de la portée et du pouvoir destructif des avions, des fusées et des moyens nucléaires, ces

restrictions sont devenues des prescriptions nous engageant à fractionner et disséminer nos forces sur un *terrain* qui doit devenir leur principal allié.

Sur ce terrain sont inscrits, dès la frontière, les *lignes et centres de résistance fermés* dans lesquels devra s'ancrer notre défense statique et d'où surgira, dans un rayon restreint, notre défense mobile. Ces barrages sont essentiellement constitués par les cours d'eau du Plateau, par nos centres vitaux (politique, ferroviaires, industriels, dépôts du Réduit), et par les ouvrages placés sur les axes de pénétration à travers le Jura, les Préalpes et les Alpes.

Les *fortifications permanentes* qui les gardent ont le désavantage d'être repérables... et repérées par l'espionnage¹. Elles n'en obligeraient pas moins l'envahisseur à marquer un temps d'arrêt plus ou moins long suivant les possibilités qu'elles offriraient à des troupes gravitant autour d'elles de s'y appuyer et de contribuer à leur défense, rendue plus efficace par un habile camouflage, de nombreuses positions de rechange et ouvrages simulés.

Autre entrave à la progression d'un envahisseur, la *destruction* — qu'il s'efforcera d'empêcher — des voies de communication (ponts, tunnels, routes et voies ferrées dans les défilés), du réseau des transmissions et, d'une façon générale, de tout ce qui n'est pas indispensable à la vie des habitants, lesquels, dans la règle ne seront qu'exceptionnellement évacués².

Des *abris souterrains et sous roc*, aménagés dès le temps de paix, n'auront de valeur que s'ils sont situés à proximité

¹ Sur un plan italien, tombé en nos mains en 1914, figurait l'emplacement de chaque pièce d'artillerie des fortifications de Saint-Maurice. De 1939 à 1945, plus de 300 agents au service du centre de Stuttgart lui livrèrent des renseignements parfois très détaillés sur de nombreux ouvrages de notre front nord.

² Ce qui a retenu les puissances de l'Axe d'envahir la Suisse, c'est moins la crainte de se mettre un nouvel adversaire sur les bras que la connaissance de nos *préparatifs de destruction* poussés très loin. C'est ainsi que, à défaut de pièces de machines (marquées de couleurs différentes selon qu'elles devaient être sautées, brisées à coups de marteau ou évacuées) bon nombre de fabriques eussent été rendues inutilisables. Ce devait être aussi le cas des carburants intransportables. Et pour prévenir des actes de sabotages, la surveillance, voire l'arrestation et l'internement d'individus suspects avaient été prévus.

immédiate des *emplacements de combat* déterminés par le *front d'arrêt*, zone dans laquelle l'assaillant doit être cloué sur place par les *projectiles*. C'est donc — erreur fréquemment commise — placer la charrue devant les bœufs que de reconnaître le point de départ de la trajectoire avant son point de chute, l'*emplacement de l'arme* avant celui des *projectiles* et des *obstacles* (barbelés, mines, abattis, inondations, etc.). Des *dépôts de matériel* faciliteraient la construction de ces derniers qui augmenteraient les effets du feu; ils pourraient aussi contenir (idée due, sauf erreur, au commandant de corps Annasohn) des *éléments de fortification préfabriqués* et facilement transportables.

Simultanément on reconnaîtra l'emplacement des *réserves* chargées d'exploiter le feu et l'on se préoccupera de mettre les défenseurs à l'*abri* d'une surprise qui les anéantirait avant leur intervention.

Reconnaitances et préparatifs doivent s'étendre, sur l'*ensemble du territoire*, à tous les *objectifs qu'il s'agit de protéger*.

Cela suppose une *répartition a priori de l'armée de campagne*¹ qui offrirait l'avantage, non seulement militaire, mais aussi moral, de permettre l'entraînement des hommes sur les lieux mêmes, près de leurs foyers, qu'ils auraient à défendre. L'aménagement du terrain pourrait y être réalisé, à relativement peu de frais, durant les cours de répétition de l'infanterie et du génie². La troupe pourrait, par exemple, creuser des *tranchées*, les bétonner et les recouvrir, de sorte qu'une nuit suffirait à les rendre utilisables.

Considérant les entraves apportées aux déplacements et concentrations de troupes, comme aussi la nécessité de défendre l'ensemble du territoire, c'est en effet dans l'*infanterie*, après le terrain, que nous voyons notre meilleur atout. De ses revers

¹ Sur ce point, nous ne partageons pas les vues du Conseil fédéral, vieilles il est vrai de douze ans et qui aujourd'hui paraissent singulièrement sujettes à caution: « L'armée de campagne, est-il dit, doit être capable de se déplacer avec rapidité en formations très diluées. Cette mobilité n'est concevable que si les mouvements sont réglés par un haut commandement placé à la tête d'un organisme convenablement hiérarchisé depuis l'unité jusqu'à l'unité d'armée. »

² Voir à ce sujet, dans le numéro de janvier 1959, les propositions du colonel divisionnaire Montfort.

ou de ses succès dépendront l'effondrement ou la survie de l'armée et du pays. Engagé le premier, le dernier et le plus près de l'adversaire, c'est le *fantassin* qui résistera le plus longtemps. Aussi les efforts faits à l'heure actuelle en vue de renforcer l'armement de l'infanterie ne seront-ils jamais trop poussés. Tôt ou tard dotée de la meilleure arme antichar, la fusée dirigée, il lui incombera, par un *entraînement intensif*, de mériter la réputation du Suisse bon tireur et de démentir celle que « le Suisse ne poursuit pas ».

Mentionnons encore la question des *chars* et des *véhicules blindés tous terrains*, la plus importante après celle de l'arme atomique. Pour l'avoir abordée à diverses reprises¹, nous n'y reviendrons que sommairement. Aujourd'hui, la possibilité d'engager en masse ces moyens coûteux nous paraît le plus problématique. A supposer que le personnel spécialisé qu'ils exigent se laisse recruter et instruire facilement, où trouver le terrain indispensable à son entraînement *collectif* et le moyen de compenser, en cas de guerre, les pertes en chars et en équipages ?

D'une façon générale, nous croyons de moins en moins à la possibilité — souhaitée par l'adversaire — de faire intervenir nos *unités d'armée en bloc* dans la bataille. L'occasion de lancer une contre-attaque est fugitive. Nos E.-M. supérieurs auront-ils la possibilité de la saisir ? Dans les circonstances présentes, nous en doutons. Aussi peut-on contester l'utilité de grandes manœuvres qui seraient interdites à la guerre et dont le résultat le plus clair, en temps de paix, est d'aboutir à des situations propres à fausser l'imagination de la troupe. Pour obtenir des *situations vraisemblables*, elles doivent être créées dans le cadre de détachements combinés (bat. et tout au plus rgt.) où l'activité des compagnies et des cadres subalternes peut être suivie de près. Certains de nos grands chefs se sont engagés dans cette voie.

¹ Voir la *Revue Militaire Suisse* d'avril et novembre 1955, de janvier 1956, de janvier et juin 1957, où nous avons préconisé le fractionnement de l'armée en *troupes régionales* et *forces de choc*.

Il nous reste à conclure. Qu'en est-il, à l'heure actuelle, de l'importance stratégique de la Suisse ?

Elle a diminué, nous l'avons vu, avec l'accroissement des possibilités de transports aériens, mais elle grandira, aux yeux de l'étranger, tant que nous resterons dépourvus de moyens de représailles (*l'épée*) qui, avec l'armée (*le bouclier*) et la protection civile (*la cuirasse*) forment le système défensif de l'OTAN.

Notre cuirasse est actuellement en papier. Si le peuple suisse, dûment orienté, réalisait que l'avenir l'expose à subir le sort de Hiroshima et de Nagasaki, il s'intéresserait davantage à la *protection civile* sans laquelle — nos autorités commencent à s'en rendre compte — l'armée perdrait sa raison d'être. A quoi bon, en effet, défendre des foyers détruits ? Serait-elle même en état de combattre avec un pays dévasté dans son dos ?

Mis à part un changement de régime politique dans les pays limitrophes d'où pourrait résulter une intervention du bloc de l'Est, dont l'Autriche, faible tampon, nous sépare, il est difficile de concevoir ce que l'avenir nous réserve.

Le meilleur moyen d'enlever une importance stratégique à notre territoire, aux yeux de qui serait tenté de le violer, consiste, dans tous les cas, à prouver que notre volonté de le défendre s'appuie sur des préparatifs qui, pour n'être pas imités de l'étranger, n'en sont pas moins sérieux.

Colonel E. LÉDERREY
